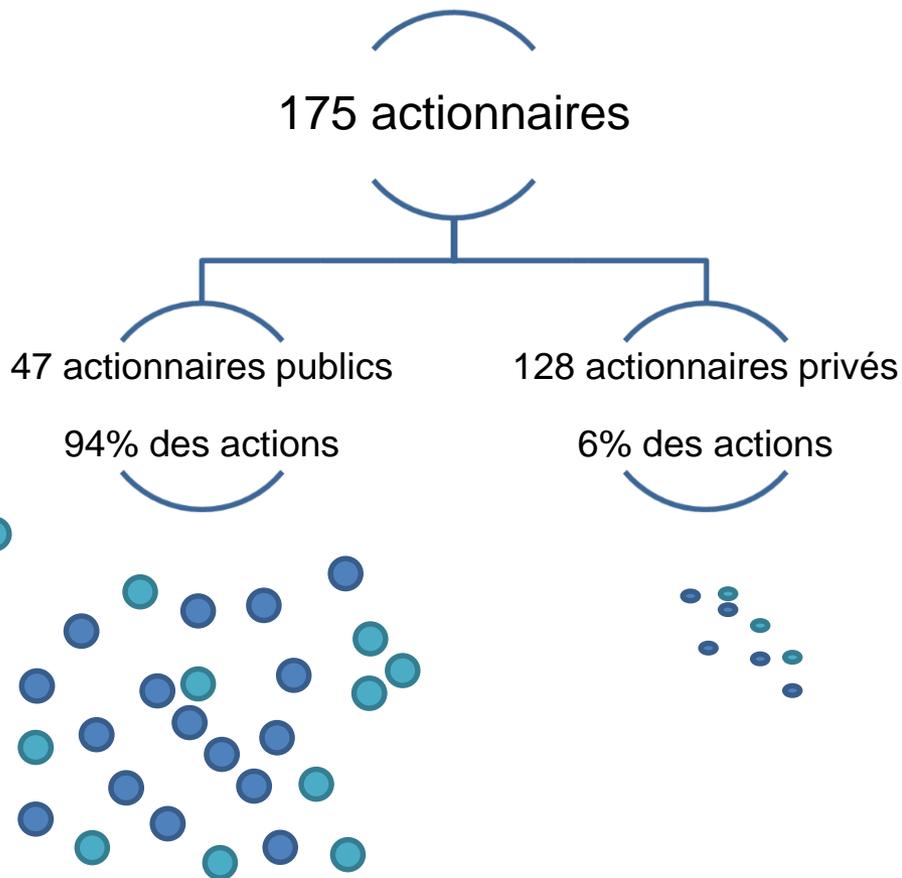




## Evolutions de la Gouvernance de Télé-Dôle

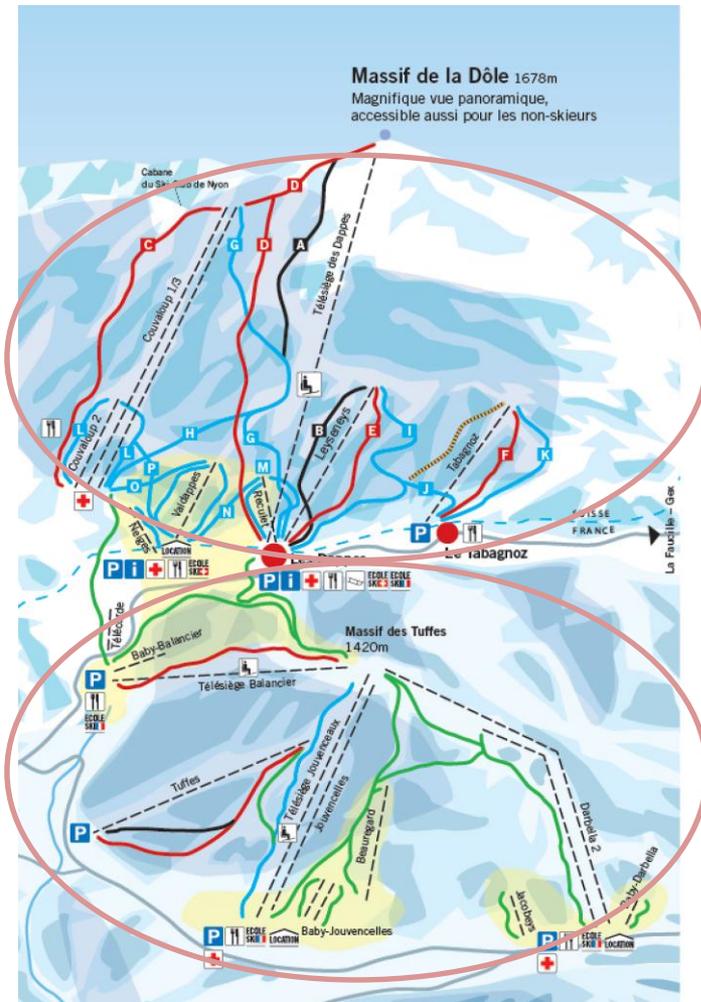
1. Introduction
2. Où sommes-nous où voulons-nous aller ?
3. Le financement du projet et ses modalités
4. Que se passera-t-il si l'opération échoue ?
5. Questions

## 2. Télé-Dôle aujourd'hui



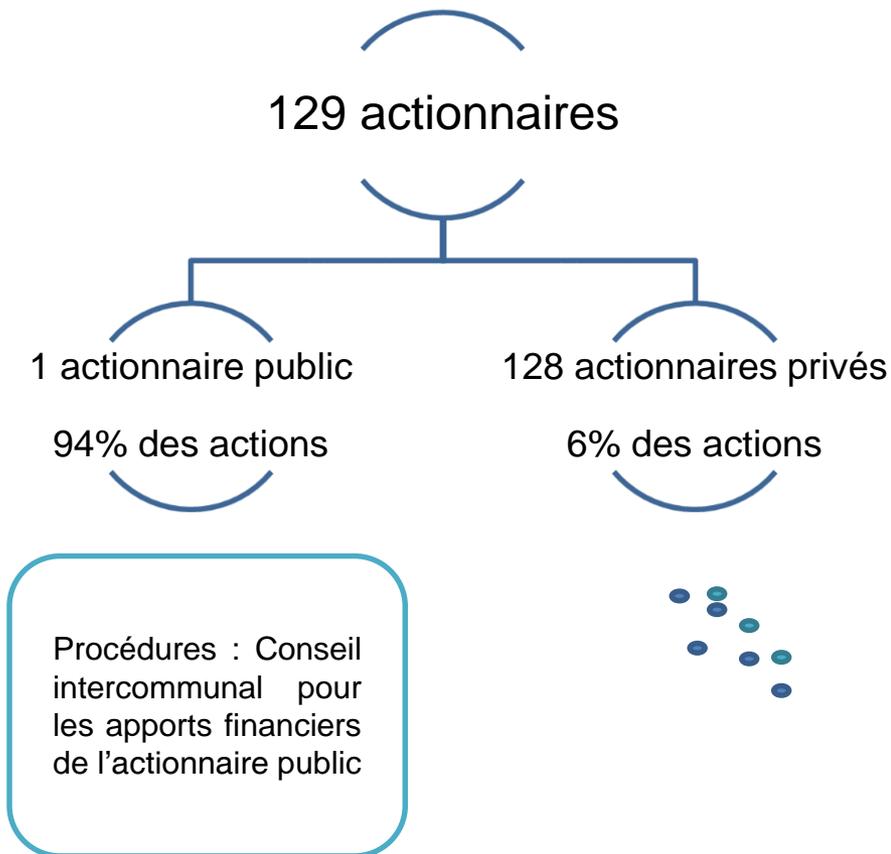
- Système de décision dispersé : inertie
- Solidarité laborieuse et compliquée : limites structurelles
- Équilibre financier instable
- Un partenaire considéré par les tiers comme peu fiable
- Deux sauvetages successifs ne permettant pas de résoudre les problèmes structurels

## 2. Télé-Dôle aujourd'hui



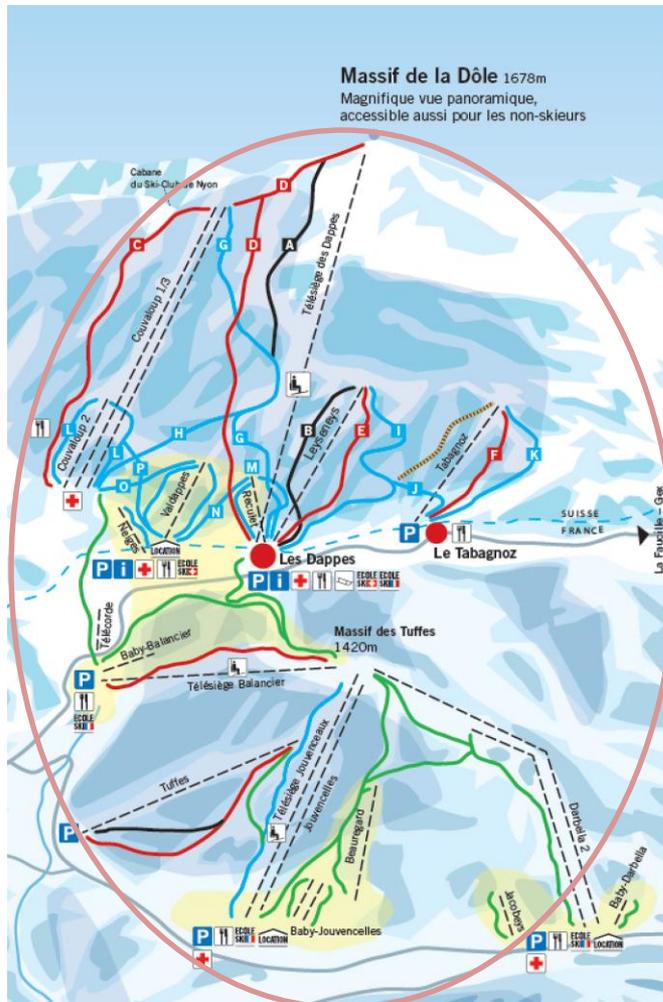
- Concurrence exacerbée avec le domaine des Tuffes
- Redondances dans les structures d'exploitation (entretien, vente, marketing...)
- Multiplicité de produits pour les clients : manque de lisibilité et de compréhension de l'offre
- Conditions d'accueil CH peu confortables : parking et accueil vétustes
- Domaine transfrontalier pas intégré

## 2. Télé-Dôle demain



- Simplification du système de décision
- Solidarité organisée : canaux de décisions identifiés
- Perspectives financières claires
- Crédibilité renforcée
- Accès aux fonds tiers plus aisé
- Compléments d'investissements à assurer (aménagement des pistes, parking et bâtiment d'accueil)

## 2. Télé-Dôle demain



- Télé-Dôle SA société d'équipement touristique propriétaire
- Contrat d'exploitation avec Sogestar-CH/F
- Economies d'échelles dans l'exploitation (entretien, vente, marketing...)
- Simplification des produits pour les clients lisibilité et compréhension de l'offre améliorés
- Conditions d'accueil de la station confortables
- Domaine transfrontalier intégré

### 3. Le financement du projet et ses modalités

#### Objectif visé à court terme

- la totalité des actions en mains publiques sont remises au Conseil régional,
- Responsabilité du cautionnement LDER Régionyon

#### Contrat d'exploitation F-CH

- L'exploitant assure les entretiens courants et verse un revenu locatif
- Le propriétaire assure les investissements lourds

### 3. Le financement du projet et ses modalités

#### Investissements

- Le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA identifie un projet



L'actionnaire majoritaire au travers du Conseil régional recherche des fonds tiers (Interreg, LADE-LPR, FRET,...)



- L'assemblée générale se prononce



- L'actionnaire majoritaire exécute la décision de l'AG en soumettant le financement du projet au Conseil intercommunal

## 4. Que se passera-t-il si l'opération échoue ?

### Maintien du statu quo

- Risque de désolidarisation de communes à terme avéré
- Recapitalisation de la société pour :
  - assurer les investissements nécessaires, alimenter un fonds de régulation et rembourser le prêt LDER
- Appel à l'ensemble des actionnaires

### En cas d'échec complet

- Démantèlement des installations (les actionnaires devront solidairement assurer les coûts)
- Remboursement du prêt LDER (35 collectivités publiques concernées)

# Conclusion

La solution consistant à ce que les collectivités publiques remettent au Conseil régional leurs actions est la solution la plus opportune pour faire vivre Télé-Dôle SA en maintenant l'offre du domaine skiable de la Dôle !



# Questions / Réponses